

On patauge

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 922

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une coopération active et finalisée.

4. *Salariés traditionnels et nouvelles couches moyennes*

Une politique socialiste qui ambitionne des responsabilités gouvernementales et se refuse à être le reflet des intérêts d'une minorité, ne peut plus être une politique des petites gens. La part des ouvriers dans la population active diminue constamment. Cette évolution affaiblit la base sociale historique du mouvement socialiste. Face à la montée des nouvelles couches moyennes, à la technicisation du travail, les socialistes doivent donner un nouveau contenu à l'exigence d'émancipation qui a fait des prolétaires d'autrefois des citoyens et des acteurs de la vie économique. Les salariés d'aujourd'hui vivent dans des milieux différenciés et ont conscience de leur individualité. Pour eux, l'émancipation signifie exercer leurs compétences dans leur profession comme dans leur vie privée en toute responsabilité, gagner un revenu en rapport avec ces

qualifications et en disposer — comme d'ailleurs de leur temps — de manière plus flexible qu'aujourd'hui.

5. *La situation des salariés et la nouvelle pauvreté.*

Le socialisme démocratique ne doit pas être le parti des faibles, mais celui des forts qui empêche l'oppression des faibles. L'émergence des nouvelles couches moyennes met en évidence une sorte d'antagonisme de classe au sein même du salariat. Entre la sécurité et le bien-être du plus grand nombre et la nouvelle pauvreté qui touche une minorité, il y a un rapport direct: les privilèges relatifs des premiers se maintiennent et même se développent au détriment de la seconde. Ignorer cette relation, c'est faire preuve d'une double morale sociale. Mais la question de cette situation est explosive.

6. *Les deux cultures*

Le salariat contemporain présente un visage très diversifié. Le fossé est grand notamment entre les milieux de la technique, de l'économie et de l'administration d'une part, et ceux de la culture et du secteur social d'autre part. Les premiers sont plus sensibles aux exigences de l'entreprise et du marché, plus critiques à l'égard des dépenses publiques et

de l'Etat social. Les seconds dépendent de cet Etat social et montrent moins de compréhension à l'égard de la technique et de ses développements.

Le mouvement socialiste ne peut se couper du monde technico-économique. Il n'a guère d'avenir en tant que parti de la fonction publique.

7. *Le travail et la vie*

Le parti socialiste a toujours été le «parti du travail». Au moment où la valeur travail se modifie considérablement, où les actifs sont en passe d'être minoritaires dans la société, cette étiquette risque d'être lourde à porter.

Par ailleurs, la revendication justifiée des femmes à l'égalité va peser toujours plus lourdement sur la répartition du travail. Les jeunes et les personnes âgées risquent d'en faire les frais. Seule une solidarité organisée entre sexes et générations peut éviter des conflits aussi violents que ceux qui autrefois ont opposé les classes sociales.

Le socialisme démocratique a contribué de manière décisive au développement du système industriel, à l'émergence de la classe moyenne et à l'émancipation professionnelle et personnelle des travailleurs. Ces succès engendrent aujourd'hui de nouveaux problèmes.

Il lui reste à démontrer, en étant fidèle à lui-même, sa capacité d'adaptation. ■

financière, domaines dont la droite a voulu se faire une spécialité quasiment exclusive chez nous.

Les Suédois montrent la voie: la gauche démocratique ne peut espérer étendre son influence que dans la mesure où elle saura s'approprier l'image de bonne gestionnaire. Nulle honte à cela, si par ailleurs on tient le cap sur les valeurs essentielles, et sur les revendications fondamentales.

Le jour où le parti socialiste suisse aura pu asseoir sa réputation de compétence en matière de politique économique, il aura gagné le «droit» de reprendre son avance électorale, en Suisse alémanique notamment. Dans la mesure où la gauche dispose de la «matière première» en quantité suffisante, c'est-à-dire où elle a bel et bien des responsables politiques et syndicaux compétents, il lui reste «seulement» à les reconnaître elle-même, et à le faire savoir. Double problème, mais pas insoluble, de confiance en soi et de marketing. Thèmes possibles pour la mise à l'épreuve: l'Europe, l'économie de la santé, la politique fiscale — tous problèmes dont la majorité bourgeoise de ce pays voudrait se réserver l'exclusivité, pour les régler à sa manière. ■

POLITIQUE ENERGETIQUE

On patauge

(jd) Les partisans de la renonciation en bonne forme au projet de Kaiseraugst attendaient de leur proposition qu'elle décrive le débat énergétique. L'exercice est raté, résultat d'ailleurs prévisible au vu des *a priori* idéologiques de la majorité parlementaire. En définitive, les quatre journées de travail consacrées par le Conseil national à la politique énergétique n'ont servi qu'à entériner l'abandon de Kaiseraugst et ses conditions financières.

Projet d'article constitutionnel: des heures durant les députés ont chipoté sur les alinéas, les mots et les virgules et brandi les grands principes fort utiles quand on ne veut pas débattre du fond. Si cet article est adopté — mais déjà radicaux et

démocrates du centre ont fait savoir leur opposition — la loi d'exécution n'est pas attendue avant la deuxième moitié de la prochaine décennie. Un retard intolérable en regard de l'augmentation de la consommation d'énergie.

Abandon de Kaiseraugst: la décision est assortie d'une reconnaissance de la validité de la solution nucléaire. On dira qu'il s'agit là de pure rhétorique puisque chacun admet l'impossibilité politique de réaliser une nouvelle centrale d'ici la fin du siècle. Pourtant cette profession de foi justifiera des subventions à la recherche et au développement du nucléaire, moyens qui manqueront pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie. (suite page 6)

Démocratie d'artifices

Pouvons-nous espérer qu'après les petits incidents de Séoul (disqualifications, 30 000 policiers mobilisés), les fans des Jeux Olympiques finiront par voir que de l'idéal du baron de Coubertin — sport amateur, fraternité entre les peuples — il ne reste rien?

On peut en douter.

Voyez les dernières élections françaises. Nos amis d'outre-Jura nous concurrencent sérieusement: la moitié d'absentions à leurs municipales. Or, parmi toutes les explications données, dans les journaux, à la radio, à la TV, je crois avoir bien écouté: pas un commentaire relevant qu'après des élections *truquées*, il est bien normal qu'un certain nombre de citoyens s'abstienne...

Car ce sont des élections *truquées* que celles où plus de 10% d'électeurs communistes — je n'ai pas beaucoup de sympathie pour le PC français guidé par M. Marchais, mais cela n'a rien à voir — obtiennent 25 à 30 sièges au lieu des 60 à 65 auxquels ils auraient droit arithmétiquement et en bonne justice.

Car ce sont des élections *truquées* que celles où 10% d'électeurs du Front National — et j'ai pour M. Le Pen une

sainte horreur — obtiennent un seul et unique représentant, au lieu des 60 à 65 auxquels ils auraient droit arithmétiquement, démocratiquement et en bonne justice.

On se réjouit peut-être à court terme, mais on se persuade qu'à moyen et peut-être à long terme, de telles *combinaisons* ne peuvent que retomber sur le nez de ceux qui les ont imaginées — et sur le nôtre.

On se persuade aussi qu'il n'y a plus, à proprement parler, de *démocratie* — c'est-à-dire de pouvoir exercé par le peuple — puisque les décisions sont prises, dans le meilleur des cas, par une minorité, par les représentants de 30% (au plus!) des citoyennes et des citoyens.

«*Truquées*... Vous y allez fort!». Ceci me rappelle le bon M. Mellet, notre professeur de maths au gymnase, un grand bonhomme, d'une exquise courtoisie. Qui nous exposait parfois des manipulations auxquelles je ne comprenais rien. Et parfois même, le premier de la classe, Paul Chêne, lui disait: «Mais Monsieur, c'est un truc! — Pas du tout, répliquait-il indigné, c'est un *artifice de calcul*!» ■

(suite de la page 5)

La situation actuelle est pour le moins paradoxale: la majorité parlementaire n'est pas en mesure de concrétiser son option nucléaire mais elle bloque la politique de rechange indispensable, fondée sur les économies d'énergie; à l'inverse les adversaires du nucléaire, minoritaires, peuvent crier victoire, mais leur succès reste fragile puisqu'ils ne peuvent convaincre la majorité de prendre les mesures nécessaires à l'abandon à terme du nucléaire.

L'option nucléaire continue donc d'hypothéquer la politique énergétique. Le meilleur moyen de la lever, c'est de soumettre très rapidement au peuple les deux initiatives populaires qui exigent l'une le moratoire, l'autre l'abandon du nucléaire. Tous les éléments du problème sont connus, point n'est donc besoin de tergiverser.

Pour le surplus et en prévision du débat sur le projet d'arrêté sur les économies d'énergie annoncé pour la session d'hiver, les parlementaires seraient bien inspirés de prendre deux heures sur leur temps de parole pour se faire expliquer les différents scénarios étudiés par les experts. En effet, le débat de la présente session a révélé que trop nombreux sont encore les députés qui ne maîtrisent pas suffisamment les données du problème et se contentent d'idées reçues. A ce propos signalons la parution d'une petite brochure éditée par le groupe d'experts sur les scénarios énergétiques, intitulée *Les choix énergétiques*, qui présente de manière claire, concise et imagée les principaux éléments de la situation et les différents choix possibles; un tour de force pédagogique qui met le problème énergétique à la portée des écoliers. ■

DROITS DE L'HOMME

Des violations très ordinaires

(jd) La Suisse n'est pas membre du club très étoffé des pays où l'on peut observer des violations grossières et systématiques des droits fondamentaux. Aussi lorsqu'elle adhère en 1974 à la Convention européenne des droits de l'homme, elle n'imagine pas que cet engagement puisse lui poser le moindre problème. C'est du moins ce qui ressort des déclarations faites à l'époque par le Conseil fédéral. Cette mauvaise évaluation de la dynamique de la Convention conduit d'ailleurs le parlement à ne pas soumettre la ratification au référendum obligatoire. Un seul homme conteste alors la procédure choisie: le juge fédéral Kaufmann; selon lui, la juridiction du Conseil de l'Europe est appelée à façonner la Constitution fédérale, ce qui justifie de recourir à la consultation du peuple et des cantons. Si nous l'avions suivi, no-

tre adhésion aurait aujourd'hui une légitimation plus forte.

La Suisse six fois coupable

C'est que, dans l'intervalle, la Suisse ne s'est pas révélée aussi parfaite qu'elle le croyait. A dix reprises, la Cour européenne a eu à traiter de plaintes contre des autorités helvétiques et dans six cas la Suisse a été reconnue coupable: frais de procédure mis à la charge d'un prévenu libéré pour cause de prescription, temporisation excessive du Tribunal fédéral, restriction au droit de mariage, durée exagérée de la détention préventive et, cette année, coup sur coup, absence de recours judiciaire (affaire Belilos) et violation du droit de correspondance d'un détenu. Certes il s'agit de